

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 30 septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	M. DIGIACOMI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Septembre 2013

Délibération N°2013 /281

**Programmation du théâtre municipal au Palatinu, Palais des Sports et des Spectacles :
saison 2013 /2014**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Avec l'ouverture du Palatinu, Palais des Sports et des Spectacles, le Théâtre Municipal disposera, en complément de l'Espace Diamant, d'un nouveau lieu permettant d'accueillir un public plus nombreux et des spectacles nécessitant des espaces scéniques conséquents.

Pour ces spectacles la jauge pourra atteindre 1 500 personnes, les aménagements de la salle étant multiples et choisis en fonction de la nature des spectacles programmés.

Pour la saison 2013/2014 du Théâtre municipal, il est proposé la programmation au Palatinu de trois spectacles qui toucheront un vaste public tout en répondant aux exigences de qualité d'un service public de la culture. Il s'agit de deux spectacles visuels et d'un concert:

Un premier spectacle intitulé « **Alice au pays des merveilles** » aurait lieu en décembre 2013. Il s'agit d'un spectacle présenté par le Nouveau Cirque National de Chine. Fabrice Melquiot, l'un des auteurs actuels les plus inventifs, revisite en seize tableaux féeriques, les aventures de l'héroïne du chef d'œuvre de Lewis Carroll. Il a pour cela fait appel à l'impressionnant cirque traditionnel chinois de Tianjin et ses acrobates. Il situe Alice dans une ville chinoise d'aujourd'hui. Entre l'univers symbolique de Lewis Carroll et la Chine grouillante du XXI^e siècle, entre les arts traditionnels et la vision de Fabrice Melquiot, surgit un spectacle total et inclassable, rêverie circassienne de haute volée à partager en famille.

Le deuxième spectacle intitulé « **Inferno** » d'après la Divine Comédie de Dante est un spectacle présenté par Emiliano Pellisari à mi-chemin entre la danse, l'acrobatie aérienne et le théâtre d'image. Inclassable, Emiliano Pellisari fait littéralement voler ses interprètes, assimilant le rêve à la réalité. La beauté du spectacle étreint les spectateurs qui se laissent irrésistiblement emporter par la grâce des corps comme libérés de l'apesanteur et la force des images.

Sur scène, six danseuses et danseurs bougent, volent dans les airs et créent des figures irréelles. C'est un voyage de l'âme dans une après-vie fascinante, une suite incroyable de performances qui défient et bouleversent les lois de la physique.

Enfin un concert exceptionnel de **Christophe**. *L'intime tour* verra le chanteur revisiter l'ensemble de son répertoire, au piano comme à la guitare. Christophe se produira seul en scène dans une formation acoustique.

Le budget prévisionnel de ce programme s'établit comme suit :

2013 : 46 000€ (budget artistique seul, hors taxes et technique)

De Janvier à Juin 2014 : 66 000€ (budget artistique seul, hors taxes et technique)

Les crédits seront prévus au budget supplémentaire 2013 et proposés à l'inscription du budget 2014 et les dépenses imputées article 6232, chapitre 11, fonction 33,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'APPROUVER la programmation de spectacle vivant pour la saison 2013/2014

D'AUTORISER le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

Le CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 27 septembre 2013,

APPROUVE

Par 32 voix pour
Et 3 abstentions (Mme Guerrini, M. Ferrara, M. Sbraggia)

- la présente proposition de programmation du Théâtre Municipal, saison 2013/2014 au Palatinu, ainsi que le budget prévisionnel,

AUTORISE le Maire

- à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation,

DIT

Que les crédits seront prévus au budget supplémentaire et proposés à l'inscription du budget 2014 et les dépenses imputées article 6232, chapitre 11, fonction 33,

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130930-2013_281-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013